

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER, M. CHALENDAR

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS,

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

2. Intercommunalité – Régie des eaux gessiennes - Rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif 2021 / Rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif 2021 / Rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable 2021

Vu l'article L2224-5 du CGCT qui oblige « le président de l'établissement public de coopération intercommunale à présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Vu la délibération 2022 00242 de Pays de Gex agglomération du 14 septembre 2022 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Vu la délibération 2022 00243 de Pays de Gex agglomération du 14 septembre 2022 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif ;

Vu la délibération 2022 00244 de Pays de Gex agglomération du 14 septembre 2022 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Considérant que le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT ;

Vu les rapports susvisés, ci-annexés,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2021

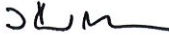
- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2021
- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2021

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022
Affiché le : 21 octobre 2022

